

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BAGE-DOMMARTIN
DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022 – PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de votants : 29

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 15 septembre à 20 h 05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PAIN Philippe, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure, M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusées : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc
Mme SOCQUET Anne-Laure est nommée secrétaire de séance

M. le Maire explique que, compte tenu des nouvelles règles de publication des actes, dorénavant le secrétaire de séance devra venir signer les délibérations en mairie au plus tard le lendemain à 17h.

1 – PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Le Maire rappelle que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 23/06/2022 a été transmis par courriel et joint au document de travail après corrections à l'ensemble des membres de l'Assemblée. Après prise en compte des observations et demandes de rectifications, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le PV de la séance du 23/06/2022.

2- BUDGET COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE N°1

Nombre de conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à une décision budgétaire modificative n°1 du budget commune 2022, détaillée comme suit :

CHAPITRES /ARTICLES	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
60632 – Fournitures de petit équipement	- 714,00 €	
023 – Virement de la section d'investissement	+ 714,00 €	
Totaux section de fonctionnement DM n°1	0 €	0 €
SECTION D'INVESTISSEMENT		
2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques	+ 714,00 €	
021 – Virement de la section de fonctionnement		+ 714,00 €
Totaux section d'investissement DM n°1	+ 714,00 €	+ 714,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision budgétaire modificative n°1 du budget commune 2022 comme présentée ci-dessus.

3- RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LE COLOMBIER » : LONGUEUR DE VOIRIE

Nombre de conseillers : 29

Nombre de votants : 29

La commune de Bâgé-la-Ville a validé le principe d'une opération d'aménagement et de réalisation de 19 logements locatifs sociaux, au lieu-dit « Le Colombier » pour contribuer à l'extension de son parc de logements sociaux. Une convention de partenariat a été signée entre les parties le 22 octobre 2014 au stade esquisse. Le permis de construire a été accordé le 18 février 2016. Le 25 avril 2017, un avenant à la convention de partenariat a été signé.

L'article 4-3 précise que « *la commune classera dans le domaine public communal les voies d'accès et de desserte intérieur à l'opération. Bourg HABITAT s'engage à rétrocéder gratuitement les espaces qui seront définis en fin d'opération* ».

Une première délibération a été prise dans ce sens lors du Conseil Municipal du 13/01/2022.

Cette nouvelle délibération a pour but de préciser la longueur de la voirie rétrocédée à la commune du lotissement « le hameau du Colombier » par Bourg Habitat soit 355 m (donnée fournie par notre géomètre expert CABINET MONIN) ainsi que la nouvelle longueur totale de la voirie communale suite à cette rétrocession au 01 janvier 2022 soit 108 658 m.

Le bon état actuel de la voirie permettant d'accéder à cette demande, il est proposé d'accepter l'intégration de la voirie dans le domaine communal, exception faite des espaces verts qui resteront du domaine privé.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve la rétrocession de **355 m** de la voirie du lotissement « le hameau du Colombier » dans le domaine communal et la nouvelle longueur totale de voirie de **108 658 m**
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

4- CONVENTION CCV – ROUTE DE BELIN : AVENANT

Nombre de conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Vu le Code de l'urbanisme,

Vu le Code de l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral du 27/12/2019 portant statuts de la Communauté de communes de la Veyle,

Vu la délibération n°20171218/02DCC du Conseil communautaire du 18/12/2017 portant conventions avec les communes de BAGE-LA-VILLE et ST-JEAN-SUR-VEYLE pour l'aménagement de la Route de Belin dans le cadre de la zone d'activités Champ du Chêne,

Considérant que la Communauté de communes de la Veyle est compétente en matière de développement économique et qu'elle est engagée dans le projet Veyle Nord depuis plusieurs années,

Considérant que de premières conventions avaient été rédigées dot l'objet était de définir le rôle de la Communauté de communes, en tant qu'aménageur de la zone d'activités Veyle Nord, et celui des communes de Saint-Jean-sur-Veyle et Bâgé-Dommartin en tant que propriétaires et gestionnaires de la Route de Belin, voie communale,

Considérant que ces conventions, signées par Saint-Jean-sur-Veyle le 07/02/2019 et Bâgé-Dommartin le 08/01/2018, nécessitent des avenants dues à des changements de caractéristiques du projet, de coûts et de financement et de dates prévisionnelles des travaux,

Considérant que le projet prévoit en effet d'élargir la route de Belin du giratoire jusqu'à l'accès des véhicules à la plateforme logistique sur un linéaire d'environ 100 mètres, que l'élargissement se fera côté Est (soit sur la commune de Saint-Jean-sur-Veyle) faisant évoluer sa largeur ainsi de 3m en moyenne à 7m et qu'elle sera traitée en voirie lourde,

Considérant que la voie intégrera du côté Est (soit sur la commune de Saint-Jean-sur-Veyle) un cheminement piéton (largeur 1.50m, traitement en sable stabilisé) bordé par une bande enherbée d'une largeur de 1.50m accompagnée de plantations arborées haute tige ; que le côté Ouest conservera la trame végétale (haie arbustive et arborée) ;

Considérant que le cout total de l'opération est évalué 232 282 € HT (valeur 04/2022)

Considérant que le cout de cet aménagement sera supporté par la Communauté de communes de la Veyle sous la maîtrise d'œuvre du bureau d'études Réalités

Considérant que le projet d'avenant est joint à la présente délibération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de l'avenant aux conventions pour l'aménagement de la Route de Belin dans le cadre de la zone d'activités de Veyle Nord avec les communes de Saint-Jean-sur-Veyle et Bâgé-Dommartin
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant
- AUTORISE le Maire à signer la présente délibération et tous les actes nécessaires à son exécution

5- ACCEPTATION DE DONS PAR LA COMMUNE

Nombre de conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Bourg-en-Bresse demande au CCAS une délibération pour tout don. Pour ce faire, il est possible de voter une délibération générale pour les dons. Il lui semble opportun de prévoir aussi le cas pour la commune.

E DIOCHON demande si la commune est obligée d'accepter les dons, Monsieur le Maire, P TRUCHON et G SAVART lui répondent par la négative.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article 2122-22,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la possibilité de percevoir les dons au bénéfice de la commune pendant toute la durée restante du mandat.

6- ASSAINISSEMENT : PLAN DE FINANCEMENT

Nombre de conseillers : 29

Nombre de votants : 29

Monsieur le Maire rappelle que la commune envisage de lancer un diagnostic complet de son réseau d'assainissement dans le cadre de son schéma directeur.

Une étude avec SAFFEGE a été lancée comprenant :

- Un diagnostic sur les systèmes des Spattières et de Coberthoud, avec une vérification du dimensionnement sur les Spattières en considérant les hypothèses de développement du SCOT et du PLU/I ;
- La reprise et la finalisation du diagnostic sur le système de Dommartin ;
- Un point de mesure sur 4 semaines sur le système d'Onjard, pour quantifier l'impact des travaux réalisés en 2019 ;
- La création d'un plan unique des réseaux d'assainissement sur l'ensemble de la commune par la collecte dans les archives / la numérisation et l'assemblage des plans de récolement existants

L'estimation du coût des travaux de la première tranche suite au diagnostic est de **106 228 € HT**. Elle consiste à résorber les eaux parasites par infiltration et affaissement sur les canalisations de la station de Coberthoud sur la commune déléguée de Dommartin. Ces travaux consistent à mettre ne place du chemisage. En conséquence, sa réalisation est en partie liée aux aides potentielles que la commune pourrait obtenir, notamment du Département et de l'Agence de l'eau, ce qui offrirait à la collectivité la possibilité de pouvoir envisager plus sereinement la réalisation de cette première opération.

Le plan de financement serait le suivant :

Dépenses	HT	%	Recettes	HT	%
Montant estimatif	106 228,00	100,00	Autofinancement	31 869,00	30,00
			Département de l'Ain	21 245,00	20,00
			Agence de l'eau	53 114,00	50,00
	106 228,00	100,00		106 228,00	100,00

JJ BESSON indique que cette délibération concerne la 1ère tranche des travaux à réaliser.

Il précise que mercredi, M le Maire et lui-même ont rencontré 2 personnes de la SAFEGE qui leur ont présenté les résultats de la phase 3 = inspections caméras du réseau.

L'estimatif des travaux de réhabilitation de nos réseaux d'assainissement suite aux passages des caméras sur nos différents secteurs représente les coûts HT suivants :

- Dommartin - Coberthoud (sans ouverture de voirie mais chemisage) : 106200 € HT
- Bâgé - Route de Cour (effondrement ; ouverture de la route + chemisage) : 91000 € HT
- Bâgé RD58 – Route de Pont de Vaux sud (4 manchettes sur infiltration + chemisage) : 129500 € HT
- Bourg Dommartin (46 m de reprise de réseau + chemisage): 181000 € HT
- Bâgé lotissement de l'Ile (manchettes sur joints douteux) : 45800 € HT
- Bâgé Onjard (chemisage sur 2 tronçons avec fissures) : 16600 € HT

TOTAL : 570100 € HT

Il reste à compléter la demande de subvention au Département pour 463900€ HT (= 570100 € – 106200 €), montant à ajouter aussi en délibération au prochain Conseil Municipal et à faire la demande à l'Agence de l'eau pour la totalité.

La réunion de présentation des zones 3 et 4 aura lieu mardi 18/10/2022 à 9h en mairie avec tous les protagonistes (Département, SATESE, DDT et Agence de l'eau). La représentante de l'agence ne sera pas là mais elle demande à avoir le rapport afin qu'elle puisse nous faire part de ses éventuelles remarques.

P TRUCHON évoque l'organisation des financements : l'autofinancement ne sera pas suffisant donc il faut attendre de recevoir le montant des subventions alloué pour connaître le montant d'emprunt à prévoir.

E DIOCHON demande combien l'Agence de l'Eau peut donner ; JJ BESSON espère 50%.

Le Département ne donne que 20%.

Pour conclure, JJ BESSON précise que les récapitulatifs des études sont en mairie et sont à la disposition des élus.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le principe de la réalisation de l'opération d'investissement comme présenté ci-avant,
- d'approuver le projet de plan de financement,
- de solliciter toutes les aides potentielles dans le but d'obtenir une/des subvention(s), les plus élevée(s) possible(s),
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

7- AUTORISATION DE STATIONNEMENT (ADS)

Nombre de conseillers : 29

Nombre de votants : 29

M. le Maire résume le dossier : M. LTAIEF, chauffeur de taxi, souhaite s'installer sur la commune de Bagé-la-Ville. Après étude de sa demande, la commune envisage de créer une place de stationnement pour taxi sur cette commune.

Pour ce faire, il faut faire dans l'ordre 1 délibération et 2 arrêtés : 1/ arrêté municipal relatif à la création d'une autorisation de stationnement de taxis supplémentaire sur le territoire de la commune de BAGE-DOMMARTIN, portant ainsi à deux le nombre des ADS et 2/ arrêté municipal relatif à la création d'un droit de place (ADS) à la personne inscrite sur la liste d'attente. Après la délibération, le dossier passera encore en commission au niveau de la Sous-Préfecture de Belley du Département en charge de ce type de dossiers.

M le Maire souligne qu'une concertation a eu lieu avec son collègue Eric MARCHAL de Dommartin ; il est débordé et fait appel à des sous-traitants.

Ce sera dur pour lui les 3 1ères années car il ne peut pas faire du transport médical que fait déjà son collègue.

Après étude de la demande de M. LTAIEF, chauffeur de taxi, la commune envisage de créer une place de stationnement pour taxi sur la commune de Bagé-la-Ville.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis sur la commune, M. le Maire rappelle que M. LTAIEF chauffeur de taxi, est inscrit sur le registre de la liste d'attente de la mairie au rang n°1

Compte tenu de l'étendue du territoire et de la forte demande, il est proposé de créer une autorisation supplémentaire de stationnement de taxi offerte à l'exploitation sur la commune de BAGE-DOMMARTIN.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, de créer une autorisation supplémentaire de stationnement de taxis sur le territoire de la commune de Bâgé-Dommartin, portant ainsi le nombre total d'autorisation de stationnement à deux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Créer par arrêté municipal une autorisation de stationnement de taxis supplémentaire sur le territoire de la commune de BAGE-DOMMARTIN, portant ainsi à deux le nombre des ADS
- Créer par arrêté municipal un droit de place (ADS) à la personne inscrite sur la liste d'attente
- Délivrer ces ADS à titre gracieux

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

8- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire fait un point sur les décisions prises par délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire : signature de l'achat du terrain (380m²) de Mme BAYLE pour l'extension des PAV à Bâgé-la-Ville le 31/08/2022 chez le notaire.

Il en profite pour donner la parole à JJ BESSON concernant l'extension des PAV (point des questions et informations diverses)

Les travaux par FONTENAT TP n'ont pas eu lieu en juillet car la commune n'était toujours pas propriétaire du terrain et ils devraient débiter le 17/10.

Pour creuser les fosses de réception, il nous faut connaître la date de livraison des bacs PAV.

Or, la CCBS n'a pas acheté les conteneurs car elle a un problème avec son fournisseur qui a beaucoup augmenté ses prix.

JJ BESSON s'interroge car les travaux vont bientôt commencer et il est impossible de laisser les trous béants pour des raisons de sécurité.

Les poteaux électriques côtés cimetière et Onjard ont été posés ; ils ne fonctionnent pas encore ; en attente de la date des branchements électriques.

Dès que cela sera fait, nous pourrons installer les caméras.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du PEDT et du Plan Mercredi :

A DONGUY informe les élus qu'elle a rédigé le PEDT qu'elle leur a transmis. Elle précise que les axes d'action seront à discuter et à développer avec les différents acteurs du PEDT lors de la réunion du comité de pilotage (élus, directrices d'école et associations).

Des questionnaires à compléter par les parents et les enfants ont été distribués dans les écoles et par BagEvasion ; leur analyse nous permettra de connaître les besoins et envies des enfants pour l'élaboration du PEDT et du Plan Mercredi. Elle les récupérera demain.

Le PEDT doit être terminé pour le 10/10/2022 car il doit être envoyé pour le 15/10 au SDJE (Service départemental à la Jeunesse).

Elle apporte quelques précisions :

. Maintien de la réunion du 22/09/2022 à 20h30 : retour sur le résultat des enquêtes pour préparer le comité de pilotage

. la réunion de pilotage aura lieu le 04/10 à 20h ; il faut prévoir 2 réunions par an.

. BagEvasion est en charge de rédiger le Plan Mercredi et pourra demander des aides directement à la CAF notamment pour le renouvellement du mobilier ... ; les familles seront aidées par rapport au tarif horaire

Elle rappelle qu'il faudra alors avoir des idées et les développer

M le Maire la remercie de son implication et pour la rédaction de ce PEDT

JJ BESSON félicite A DONGUY pour le temps passé et remercie MD BUIRET.

P TRUCHON demande si une autre commune en a fait un : oui un PEDT commun à Pont-de Vaux et Saint-Bénigne.

- Projet pluriannuel de dynamisation paysagère du centre bourg de Bâgé-La-Ville

M. le Maire évoque le projet en se basant sur la présentation préparée par MD BUIRET et Dimitri GOUSSEF qu'il remercie ainsi que MP GAUTHERET.

C'est un plan de redynamisation du centre-bourg de Bâgé-la-Ville. Il s'agit de rénover des aménagements sur 2100m² qui datent de 2010.

Ce projet est basé sur 5 points :

- 1- Mise en valeur des infrastructures de la collectivité par une diversification paysagère
- 2- Rapporter une plus-value à la collectivité en modernisant et rénovant les massifs existants soit 2100m²
- 3- Rendre l'entretien plus aisé aux employés : rendre l'entretien plus facile avec un paillage naturel + Désherbage préventif et non curatif
- 4- Ne pas refaire les mêmes erreurs sur la conception des massifs : enlever les bâches + la pouzzolane plus adaptés aux aléas climatiques (réadapter les végétaux à notre climat changeant)
- 5- Gestion de l'eau avec les végétaux : bacs avec des réserves d'eau + bacs pour récupération des eaux de pluie

P TRUCHON présente le budget prévisionnel d'investissement, un projet pluriannuel sur 3-4 ans :

- PLANTATION AUTOMNE 2022 (Octobre/Novembre/Décembre) 24 000€TTC
Arrachage et replantation des 8 ilots sur la place du monument aux morts, d'un ilot sur le parking de la Mairie/MARPA et du bac en pierre devant la Médiathèque.
- PLANTATION PRINTEMPS 2023 (Mars/Avril) 15 000€TTC
Remplacement des 4 bacs en pierre face à l'église et des 13 jardinières réserve d'eau de l'école DENAVE
- PLANTATION AUTOMNE 2023 (Octobre/Novembre/Décembre) 18 000€TTC
Arrachage et replantation des 9 ilots le long de la route du bourg direction collège
- PLANTATION PRINTEMPS 2024 (Mars/Avril – remplacement de bacs) 15 000€TTC
Acquisition de 3 bacs à végétaux facilement transportables pour l'arrière de l'église.
- PLANTATION AUTOMNE 2024 (Octobre/Novembre/Décembre) 15 000€TTC
Arrachage et replantation des 9 ilots centraux de la route du Bourg et parking côté collège.

Il souligne 2 problèmes : commande 2-3 ans avant pour avoir des plants + se caler dans les investissements pour le calendrier budgétaire.

En espaces verts, on ne peut pas attendre la période budgétaire pour se décider.

Donc il faut des restes à réaliser pour pouvoir investir l'année d'avant pour l'année d'après : il faut caler le calendrier des plantations avec le calendrier budgétaire et c'est possible uniquement avec les restes à réaliser.

Il rappelle que chacun doit garder en tête la hausse des prix.

Il estime que ce projet a une bonne prise en compte des critères environnementaux par rapport à l'aspect général.

C'est important de construire le projet et de lui donner un sens et c'est le cas.

M le Maire et P TRUCHON proposent d'organiser une réunion plus détaillée sur ce projet avec la présence de Dimitri.

JJ BESSON insiste sur le fait que les matériaux et travaux seront réalisés en plusieurs tranches par nos propres agents, sans intervention d'entreprises.

M MERCIER pose la question du devenir de la fontaine : elle perd et l'eau n'est pas potable.

R ROZIER dit qu'ils ont pensé à la mettre en route mais, compte tenu de la sécheresse, ils y ont renoncé d'autant plus que l'eau s'évapore beaucoup.

Il ajoute que ce projet est tourné vers l'avenir et c'est un investissement qui nous permettra de faire des économies.

M MERCIER remarque qu'il ne faut pas que ce projet soit fait au détriment des autres tâches des Services Techniques.

R ROZIER lui répond alors : gestion différenciée (fin du fauchage à ras) à mettre en place ; E FERRAND évoque la nécessité d'une cartographie détaillée des zones et la possibilité d'utiliser X ADS.

M MERCIER insiste en disant qu'à certains endroits de la commune on ne voit rien au volant, les herbes atteignant 1.5m et que c'est dangereux.

M. le Maire insiste sur l'urgence de ce sujet dont doivent s'emparer les élus car Dimitri GOUSSEF attend les zones prioritaires/les exigences des élus en voirie et en espaces verts pour s'organiser au mieux.

Il précise aussi que la fauche a repris aujourd'hui en raison de la casse du matériel.

M. le Maire demande aux élus s'ils ont des questions supplémentaires ; aucune remarque n'est formulée et il conclut que le projet va donc être lancé par les Services Techniques.

- Point sur le recrutement :

A l'aide du trombinoscope projeté, M le Maire présente les nouveaux agents de la commune :

. 4 personnes aux Services Techniques : 1 emploi saisonnier/renfort cet été : Xavier DESMOLLE, 2 recrues : Alexis LECOMTE et Allan BOYER (qui remplacent C. SERVIGNAT et T SOARES partis) et 1 petit stagiaire qui est à la MFR Claude RABUEL a demandé à changer de poste et prend les bâtiments
Hervé GAUTHERET est en arrêt maladie suite à un accident (pouce cassé) ; les services techniques ne sont jamais au complet.

. Christine FARGE au service administratif, embauchée grâce à la convention avec le CDG. Elle est toujours en formation et elle travaille surtout sur l'urbanisme, souvent en lien avec Charlène ...

. Christine BOULACHON à la cantine du collège de Bâgé-la-Ville

. Elisabeth DESMARIS à la surveillance de la pause méridienne et à l'entretien de BagEvasion

. Cécile FIGUIERE à la garderie et l'entretien à l'école de Dommartin

. A noter que Clémentine BOYER (cantine de l'école de Dommartin) est en arrêt maladie et va être remplacée par Marie-Line HOUSTIN. M le Maire en profite pour remercier 2 élus pour leur aide : M LAFAY pour les noms transmis et L MACIET pour son aide et ses conseils en cuisine ainsi que la DGS pour sa gestion.

- Document Unique et Règlement intérieur :

M le Maire indique que MD BUIRET va finalement prendre en charge le Document Unique avec Laurence ; Dimitri sera sollicité aussi. A DONGUY se propose de les aider. Il les remercie.

MD BUIRET précise que ces 2 documents sont liés et qu'elles ont prévu 2 réunions d'ici 15 jours.

- Point sur la publication des actes :

MD BUIRET rappelle en quoi consiste les changements prévus par la loi de 10/2021 et entrés en vigueur au 01/07/2022.

Pour les communes de 3500 habitants et plus, les actes tels que délibérations, arrêtés de police, PLUI... doivent obligatoirement être publiés sur le site Internet de la mairie en format non modifiable = pdf.

Pour notre Conseil Municipal du 15/09 = 1^{er} conseil concerné : sous huit jours maxi, il faudra afficher en mairie la liste des délibérations signée par le maire et mettre en ligne sur notre site Internet toutes les délibérations signées par le Maire et le secrétaire de séance. Le PV du Conseil Municipal doit être détaillé avec les interventions de chacun, validé au prochain Conseil Municipal (10/2022), signé par le maire et le secrétaire de séance et publié ensuite sur notre site Internet sous 8 jours (infos requises : nom, prénom, qualité et date de mise en ligne).

Les élus ne signent que la feuille de présence, pas le PV.

Plus d'affichage papier ; par contre, si un administré nous les demande sous format papier, la mairie doit le délivrer.

Tous les arrêtés municipaux sont publiés sur notre site Internet depuis le 01/07/2022 = les arrêts réglementaires sauf les actes individuels.

Les CR du CCAS doivent être publiés aussi sur Internet (avec les mêmes règles que pour le Conseil Municipal) : pas de noms mais que des numéros de dossiers (c'est déjà le cas).

Ecran tactile : L'électricien vient mercredi prochain faire les branchements et l'installateur viendra l'installer ensuite.

- Bilan de la Fête de l'Agriculture :

MD BUIRET fait le point sur cette manifestation.

Elle a eu lieu le dimanche 21/08/2022 et été organisée par les 2 communes de Bâgé et Saint-André-de-Bâgé.

Bon bilan de cette fête : 6000 visiteurs, 2000 repas servis, 130 partenaires, 80 bénévoles, 30 hectares, 22 laboureurs.

Nos agriculteurs locaux sont sortis du lot :

. Antoine BOURRET est sélectionné au niveau national ; voici ses derniers résultats : 2^e au Département, 1^{er} en Régional et 4^{ème} en National.

Les 2 frères LANDRE de la Ferme des Iris se sont également bien classés dans leur catégorie :

. Bertrand LANDRE : 1^{er} et sélectionné pour le Mondial qui aura lieu en Estonie

. Fabien LANDRE : 1^{er} et sélectionné pour le mondial qui aura lieu en Irlande

Elle souligne que la commune a de très bonnes relations avec les jeunes agriculteurs.

M le Maire remercie MD BUIRET pour la communication et le vin d'honneur.

- Ouverture des Mairies :

M le Maire informe les élus sur la réouverture des permanences des 2 mairies à compter d'octobre 2022.

. Bâgé-la Ville : réouverture le samedi matin : 8h30-11h30 sauf les 12/11, 24/12 et 31/12/2022.

Il faut coupler l'agent avec un adjoint : liste à compléter à la fin du Conseil Municipal ; il faudra que les adjoints assurent à tour de rôle la permanence pour épauler l'agent (pas toujours aguerri – 2 nouvelles dans le service administratif dont 1 n'a pas la signature) et éviter la situation de travailleur isolé et en cas d'agressivité des administrés.

R ROZIER souligne que le cas de travailleur isolé est plus dangereux pour les agents des Services Techniques.

. Dommartin : reprise de la permanence avec la Conseillère Numérique une fois par mois (14-16h).

- Réhabilitation des bâtiments de Dommartin :

R ROZIER informe les élus qu'il y a eu une 1^{ère} réunion mercredi dernier et résume : le projet est à revoir car l'immeuble n'est pas assez large.

Il présente alors à l'écran les 3 scénarios proposés par l'Agence d'Ingénierie.

Dans tous les cas, ces scénarios n'offrent pas la possibilité de créer des classes suffisamment dimensionnées de plus de 50m².

Il constate que les classes de 50m² sont trop petites et une qui est tout en longueur pas assez large.

N PERRET suggère de tout casser et de reconstruire.

M. le Maire lui répond que la commune est liée au fait que la mairie et l'école sont un patrimoine remarquable donc protégées.

R ROZIER conclut que tous ne sont pas sortis indemnes de cette réunion car le projet tel qu'imaginé est tombé à l'eau.

M. le Maire positive : il faut rediscuter et une idée émergera.

R ROZIER revient sur l'idée d'une élue (L ONOFRE) : une circulation sur un côté du bâtiment pour garder la taille des classes en construisant une avancée, scénario en cours d'étude par l'agence.

E FERRAND propose de casser des murs intérieurs non porteurs pour agrandir les classes.

Pour conclure, R ROZIER propose de se revoir en commission bâtiments le mardi 20/09 à 20h.

- Mise en place du décret tertiaire (dispositif eco énergie tertiaire) :

R ROZIER évoque le décret ; les bâtiments concernés sont aujourd'hui plus de 1000 m².

Il faut les repérer et retour sur 5 ans en arrière jusqu'en 2017-2022 car 2020 et 2021 ne sont pas des années clés.

La comptabilité est en train de sortir les factures

Dimitri doit sortir les plans afin de déterminer nos bâtiments concernés par les 1000m² de surface de plancher.

M. le Maire dit que G SAVART s'est proposé pour aider.

1^{ère} idée pour cette année : baisser et bloquer les thermostats hémostatiques pour respecter la sobriété énergétique

Il faut compléter la plateforme Operat avant le 30/09 : actuellement récupération des données par la Elodie/Julie avant envoi à 3 élus (M. le Maire, R ROZIER et G SAVART).

Il a assisté à une conférence et ce n'est pas simple.

M. le Maire rappelle que le nouveau décret tertiaire fixe les échéances d'économies d'énergie par rapport à une consommation de référence qui ne peut être antérieure à 2010 :

- - 40% d'ici 2030
- - 50% d'ici 2040
- - 60% d'ici 2050.

E FERAND dit que l'Etat va inciter les communes à éteindre les lumières la nuit.

- Modification de l'agglomération de Dommartin :

La commune envisage de reculer de 300 m le panneau d'agglomération pour faire baisser la vitesse.

Ce projet doit avancer compte tenu du contexte local et de la vitesse excessive constatée sur place.

M MERCIER propose d'installer le radar pédagogique.

Il faut en acheter un car c'est celui de la CCBS.

La CCBS en a 2 : un radar informe le conducteur et le 2nd non.

R ROZIER propose de mettre une chicane

E DIOCHON dit qu'un passage piétons est envisagé jusqu'à la ville.

- Le tour des commissions, les nombreux sujets d'actualités, les travaux en cours et les commandes

- Commission Voirie (E DIOCHON) :

Il fait le point sur les dossiers voirie en cours :

. Cette semaine, la SOCAFL a continué les travaux de voirie 2022 qui concernent : Route du Saugeay (200ml), Route de Montcrozier (375ml), Route du Poyet (220ml), Route du Gros Chêne (220ml), Route de Longecour (760ml), Boucle du chaney (20ml), Route de Chevroux (15ml), Route de Brangues (1500ml) et Chemin Paccaud (85ml).

. Marché de voirie pour l'achat du matériel : 3 sociétés y ont répondu ; il a commencé à étudier les réponses et reviendra vers Dimitri GOUSSEF après.

La réunion des commissions voirie et appels d'offres aura lieu le 21/09 pour étudier les réponses.

. CCBS : les travaux Route de Montépin pour les berges du ruisseau commenceront le 15/10 ; pas de travaux envisagés Route du Corridor.

Concernant la sécurisation de la Route de Cour, pour répondre aux différents emails et LRAR des riverains, des panneaux interdit de stationner seront installés sur un côté de la voie afin de limiter le stationnement aux heures du collège.

- Commissions Assainissement & Environnement (JJ BESSON) :

. Le Syndicat des eaux : Route de Coberthoud, les branchements sont en cours (97 branchements à reprendre)

E DIOCHON demande s'il est prévu qu'ils réparent la route après

Pour 2023, il est prévu le renforcement du réseau d'eau de la route de la boutique.

Il revient sur l'email de G SAVART sur la problématique de l'eau.

Il en profite pour mentionner l'article dans la presse : il rappelle qu'ils essayent d'éviter les fuites intempestives

C'est aussi déjà dans les mœurs de récupérer l'eau.

La discussion dévie sur l'éclairage nocturne :

Les élus échangent sur comment comparer le coût de notre éclairage.

La facture du Syndicat d'électricité évolue en fonction de l'installation donc il faut prendre la même installation, la 1^{ère} année et maintenant, et ne surtout pas comparer le montant en euros mais le montant en kilowatt.

Il est mentionné de communiquer sur les économies possibles sur le bulletin et Panneapocket

Un débat s'instaure entre les élus.

M MERCIER pose la question des illuminations de Noël compte tenu de la conjoncture et de la sobriété évoquée par l'Etat.

R ROZIER précise que ce sont des led qui consomment peu.

M. le Maire propose de réduire le temps d'éclairage.

E FERRAND oppose la sobriété énergétique et les économies d'énergies.

E DIOCHON évoque que les illuminations de Noël durent peu de temps sur l'année.

P TRUCHON et M. le Maire conviennent que pas d'éclairage public la nuit est accidentogène.

R ROZIER et JJ BESSON proposent de raccourcir le délai d'éclairage et de démonter plus tôt ; M le Maire propose de se limiter autour des 2 principaux week-end concernés (24 et 31/12).

R ROZIER précise que l'installation est nouvelle à Dommartin et conclut que si on arrête les illuminations cette année, on ne rééclairera pas plus tard.

La décision n'est pas prise ce soir.

- Commissions Cimetières et Espaces verts (MP GAUTHERET) :

Elle énumère quelques données :

. Cimetières : commande de plaques pour la signalétique des concessions installées par Cécile

. Achat de 6 cavurnes ; concessions à reprendre au printemps. Pour celle dans l'eau, les gens se sont manifestés aujourd'hui et y sont favorables.

. Espaces verts : projet centre-bourg + illuminations devis signé (2 sujets déjà évoqués ci-avant)

- Commission Social (I MERONI) :

. Forum des associations : 3 personnes par commune pour installer et démonter (merci aux élus qui sont venus), 21 associations présentes comme en 2018 et 4 demos (karaté, musique, danse, majorettes) ; un peu calme selon les associations ; l'an prochain ce sera certainement notre tour

. CA du CCAS le 27/09 à 18h

. Terres de jeux : mise en ligne de nos 3 chemins de randonnée (Planons, Epaisse et Nénuphars) ; I MERONI les montre à l'écran ; il est possible de télécharger les parcours sur ce site Internet.

Dans la région, il y a 7 randonnées.

Elle remercie la fille de Lia ONOFRE qui a aidé pour les cartes.

- Commission Bâtiments (R ROZIER) :

. Dossier ERP : il a été retoqué car il a trop trainé. Il évoque un devis de 10000 € à valider, correspondant aux travaux pour se mettre en conformité avec les normes actuelles.

. Renouvellement des jeux à Bâgé-la-Ville : Dimitri fait des devis pour les jeux ; 17000 € devis pour le City

- CMJ (M FERNANDES) :

Aucun jeune ne s'est manifesté.

Des élections sont à programmer 2 vendredis en octobre.

- Commission Communication (MD BUIRET) :

. Visite du Comité Départemental de fleurissement de l'Ain : le mardi 23/08, 3 membres du comité départemental de fleurissement de l'Ain ont visité la commune. Ils ont été reçus par 2 élues (MP GAUTHERET et MD BUIRET), 2 agents du service technique (Didier LANDRE et Xavier DESMOLLE) et 2 bénévoles (M. et Mme ROZIER). Le résultat est attendu pour fin octobre au plus tard.

L'équipe des bénévoles du fleurissement de Bâgé-la-Ville s'est réduite depuis le mois de juillet. Suite à des problèmes de santé, plusieurs bénévoles sont partis ou vont partir. Pour l'année 2023, il faudrait retrouver 4 bénévoles pour renforcer l'équipe.

. Médiathèque : Lia ONOFRE a réaménagé la médiathèque, elle a été remerciée ; ce réaménagement a été mis en place le 19/07 par les Services Techniques.

Une stagiaire non rémunérée par la commune sera accueillie pendant l'année scolaire (09/2022-06/2023).

Les accueils scolaires ont repris en 09/2022 à Bâgé-la-Ville et en 10/02022 à Dommartin.

Pour la période du 01/01/22 au 30/08/22, il y a eu 25% de prêts supplémentaires à Bâgé-la-Ville (18 631 documents), soit 3674 de plus qu'en 2021 et 12% pour Dommartin (1544 documents), soit 163 de plus qu'en 2021. Quelques informations complémentaires : 974 inscrit, 163 documents en plus, animations parlotte / tricot...,

. Salon du livre : le 18/11 une illustratrice interviendra dans 3 classes (2 à Bâgé et 1 à Dommartin) ; les dessins des enfants seront exposés le samedi au salon et le 19/11 : présence de 28 auteurs et 3 ateliers gratuits (calligraphie, jeu à partir d'un livre, fabrication d'un pêle-mêle).

. Communication : 980 personnes ont mis Bâgé-Dommartin en favori dans Panneapocket ; elle a redit aux associations d'y penser pour leurs manifestations

. Elle remercie Aline et Christophe BEURRIER qui continuent de prendre des photos et de filmer pour alimenter la vidéo-diaporama qui devrait être prête pour la fin d'année.

. Ecran tactile : alimentation du logiciel le 26/09 et installation le 29/09

- Commission Scolaire (A DONGUY) :

Elle liste tous les événements intervenus depuis le dernier Conseil Municipal :

- La remise du permis piétons aux élèves de CE2 et du permis Internet aux CM2
- Les 2 Fêtes d'écoles
- La remise des cadeaux aux élèves de CM2
- Les AG du Sou et de la Cantine à Dommartin fin août

Elle précise que la cantine finit avec un bilan très positif.

S'agissant des achats prévus au budget, tous ont été faits et tout a été reçu.

Les agents ont reçu une formation sur les autolaveuses et le nouveau matériel de ménage et les 2 anciennes autolaveuses ont été réparées à Bâgé-la-Ville.

La rentrée scolaire s'est bien déroulée : elle a rencontré tous les agents et les enseignants avec M. le Maire et la DGS ; tout le monde était bien souriant.

Les effectifs sont stables :

. Bâgé-la-Ville : 308 élèves (95 maternelles + 213 élémentaires)

. Dommartin : 88 élèves avec beaucoup de petits : 14 PS et 14 MS.

La majorité reste à l'école toute la journée et y fait la sieste d'où des problèmes de couchettes les 1ers jours

M MERCIER fait le lien avec les nouvelles règles : maintenant l'école est obligatoire dès 3 ans c'est pour ça qu'ils restent toute la journée. I MERONI précise qu'elle n'a plus de dérogation comme avant (pour ne pas rester à la journée).

A DONGUY revient sur le cas de Clémentine BOYER qui s'est fait opérer en urgence et est en arrêt de travail ; or, elle a un poste à la cantine et il est très difficile de trouver des remplaçants dans ce domaine ; pour le moment, c'est Corinne PETITJEAN.

Il y a eu 2 réunions à la CCBS :

Rien ne change pour les subventions (autour du Pôle Petite Enfance et Ludothèque) et la solidarité (tickets transports et repas).

. il a aussi été mentionné la renégociation de la convention avec la CAF.

Maison de Services : l'utilité est reconnue ; pour l'implanter, cela dépend de la volonté politique et il faudra se déterminer sur le lieu.

Une discussion s'ouvre entre les élus sur la fracture numérique et le tout dématérialisé. Tous s'accordent sur le fait que la Conseillère Numérique est utile à ces personnes.

- Commission Finances (P TRUCHON) :

P TRUCHON commente les dossiers en cours :

. Emprunt matériel en place : 1.4 % ; entre 4 et 5% actuellement

. Matériel : prévoir les chiffres pour le prochain budget

P TRUCHON se propose de regarder avec Laurence la partie revalorisation des salaires en tenant compte des augmentations du personnel et des élus.

. Il faut également revoir les tarifs de toutes nos salles compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie.

. Il a été apostrophé au sujet de l'augmentation sensible de la TF due à l'augmentation importante de la CCBS (20%)

M. le Maire et E DIOCHON précisent ne pas avoir voté un changement de taux à la CCBS ; c'est le taux voté au moment de la fusion des deux communautés de communes ; il s'agit du lissage et de l'harmonisation des deux taux différents ; point à vérifier.

- M. le Maire évoque 4 sujets :

. Manœuvres des Pompiers : une belle matinée et il remercie N PERRET pour le prêt du site.

. Instruction d'un permis portant sur 3 constructions indépendantes avec un parc et un jardin d'hiver pour recevoir 3 seniors par bâtiment assisté par une famille d'accueil = auxiliaire de vie. Ce projet est situé route du Butillon.

. Passion patrimoine : les travaux ont repris avec le montage de la charpente du lavoir de Montépin


. Boulodrome : 2 articles de presse pour un hommage à Charles BOYER qui a reçu une médaille

. Location de salles : il faut revoir les prix.

MD BUIRET et R ROZIER estiment aussi qu'il faut revoir le principe de la réservation de ces salles.

Les associations réservent ces créneaux dans le calendrier des fêtes et pensent qu'il y a une pré-réservation automatique de la salle d'année en année ce qui n'est pas vraiment le cas car chaque association doit faire une demande écrite chaque année. Il faudrait revoir le fonctionnement.

La séance est levée à 23h05.

Nom Prénom	Signature
BERNIGAUD Christian	
SOCQUET Anne-Laure	